

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 22

Nombre de voix par procuration : 1

Nombre de suffrages exprimés : 23

VOTE : Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL N°1/2024**

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Date de la convocation du Comité syndical : cinq février deux mille vingt-quatre

Date de la séance du Comité syndical : douze février deux mille vingt-quatre

Le 15 FEV. 2024

Membres présents :

Éric PICARD, Président,

Pascale BONICEL, Bernard BOURSINHAC, Christian BRUGERON, Michel CASTANIER, Jean-Pierre COMBAL, Régine DOUSSIERE, Patrick GAYRARD, Gilbert GIRMA, Jean-Paul ITIER, Noël LAFOURCADE, Éric MALHERBE, Philippe MARTIN, Jean-Pierre NEPTALI, Léon PERIER, Alain RAYNALDY, Benoît REVEL, David RODRIGUES, Christian SAINT-LÉGER (ayant reçu procuration de Laurent SUAU), Christine VERLAGUET, Didier VIGOUROUX, Alain VIOLAC.

Bureau du courrier

Étaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

Marie-Hélène PRIVAT, Patrick HANNOYER (Syndicat mixte du bassin du Lot), Thibaut DORADO (Agence de l'eau Adour-Garonne), Sébastien BANCAREL (CC Aubrac Carladez et Viadène), Lucie SALVIAC, Élixa GRÉGOIRE, Lionel FABRE, Pierre-Etienne VIGUIER, Vincent THOMAS, Guillaume CANAR (Syndicat mixte Lot Dourdou).

Secrétaire de séance : Bernard BOURSINHAC

OBJET : Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 24 octobre 2023

Le Président Éric PICARD s'assure que chaque membre du Comité Syndical a été destinataire, dans le même envoi que la convocation à la réunion de ce jour, d'un exemplaire du procès-verbal du Comité syndical du 24 octobre 2023.

Aucune observation n'étant formulée sur le procès-verbal de la séance du 24 octobre 2023, le Président Éric PICARD invite les membres du Comité syndical à délibérer.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès verbal de la séance du 24 octobre 2023.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le 15 février 2024Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue le 14 février 2024

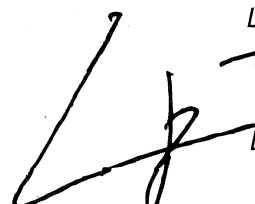
Le Président,

Éric PICARD



Le Président,

Éric PICARD



Paraphe :

SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU
L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières
38 Trémoulis48500 LA CANOURGUE
Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66
mail : contact@smlld.fr

page n° - 1 -